



## RAPPORT

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS  
À L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

SEANCE DU 1 OCTOBRE 2020

RAPPORT N° **46**

PRÉSENTATION DU BILAN ENERGIE MARTINIQUE 2019 DE  
L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
ET ENERGÉTIQUE

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans de l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique portant sur la situation énergétique locale en 2018 et 2019.

L'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique (OTTEE) créé en Mai 2019 par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et l'ADEME Martinique a vocation à améliorer la connaissance des enjeux liés à l'énergie, au climat, à l'environnement et à l'économie circulaire et à mettre en œuvre un pilotage pertinent et performant des politiques environnementales.

Ces bilans sont les premières productions de l'OTTEE. Il résulte de l'implication des partenaires privés et publics dont la mise à disposition des données a permis la réalisation de ce document qui donne une vue d'ensemble des progrès conséquents de la Martinique dans le domaine de l'énergie.

Le bilan 2019 reprend l'ensemble des données antérieures y compris 2018. Il se décline en deux versions l'une « détaillée » et l'autre « grand public » qui seront disponibles en téléchargement. Ces deux versions ainsi que le bilan 2018 sont joints à ce rapport.

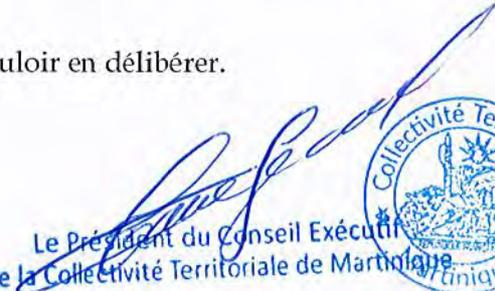
Ce bilan montre qu'après une décennie de forte dépendance aux énergies fossiles maintenue à hauteur de 95%, le territoire martiniquais connaît une progression fulgurante de la valorisation des énergies renouvelables. Portée par le développement des filières éoliennes et photovoltaïques (en autoconsommation et avec dispositif de stockage), par l'exploitation énergétique de la biomasse et par l'intégration massive de chauffe-eaux solaires, la dépendance aux énergies fossiles atteint, en 2019, 85% en considérant la totalité de nos usages énergétiques (transport, électricité et activités industrielles) et 75% si l'on considère uniquement la production électrique.

Les chiffres clés vous sont présentés dans le diaporama en copie.

Lors de sa séance du 03 Septembre 2020, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour la transmission, à l'Assemblée de Martinique, du Bilan Énergie 2019 de l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique de Martinique (OTTEE), ceci afin d'être présenté en séance plénière

Vous êtes donc invités à prendre acte de la présentation du bilan de l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique de Martinique portant sur la situation énergétique locale en 2019,

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, cher.e.s de bien vouloir en délibérer.

  
Le Président du Conseil Exécutif  
de la Collectivité Territoriale de Martinique



Alfred MARIE-JEANNE

14 SEP. 2020

## ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

### DELIBERATION N°

#### PRÉSENTATION DU BILAN ENERGIE MARTINIQUE 2019 DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGÉTIQUE

L'an deux mille vingt, le premier octobre l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances à Fort-de-France, sous la présidence de M. Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique.

**ETAIENT PRESENTS :**

**ETAIENT ABSENTS :**

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7211-1 à L7331-3 ;

**Vu** la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 modifiée relative aux Collectivités Territoriales de Guyane et de Martinique, notamment son article 3 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, notamment ses articles 39 et suivants ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente de l'ex Conseil Général de Martinique n° CP/428-09 du 23 juillet 2009 portant création de l'Observatoire des Déchets de Martinique ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0001 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection de Monsieur Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0003 du 18 décembre 2015, portant élection de Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil Exécutif ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°19-183-1 du 16 mai 2019 portant création de l'Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique de Martinique,

Vu le rapport du Président du Conseil Exécutif, présenté par Monsieur Louis BOUTRIN, conseiller exécutif en charge du développement durable et de l'énergie, de l'économie bleue (plaisance, métiers de la mer, énergie) et de la croissance verte (agriculture), des transports et des sports ;

Vu l'avis émis par la Commission Développement Durable, Environnement, Energie, Risques Naturels et Technologiques ;

Sur proposition du Président de l'Assemblée de Martinique ;

Après en avoir délibéré ;

#### **ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Prend acte de la présentation des bilans de l'Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique de Martinique portant sur la situation énergétique locale en 2018 et 2019.

**ARTICLE 2** : Mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour poursuivre cette opération et signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique, qui pourra être diffusée partout ou besoin sera, fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique.

**ARTICLE 4** : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique entre en vigueur dès sa publication ou son affichage et sa transmission au représentant de l'Etat dans la collectivité.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée de Martinique, à l'unanimité de ses membres, en sa séance publique du xxx 2020.

# L'OTTEE



## OBSERVER, MESURER ET SUIVRE LA SITUATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

**DECHETS**

**ENERGIE & GAZ A EFFET DE SERRE**

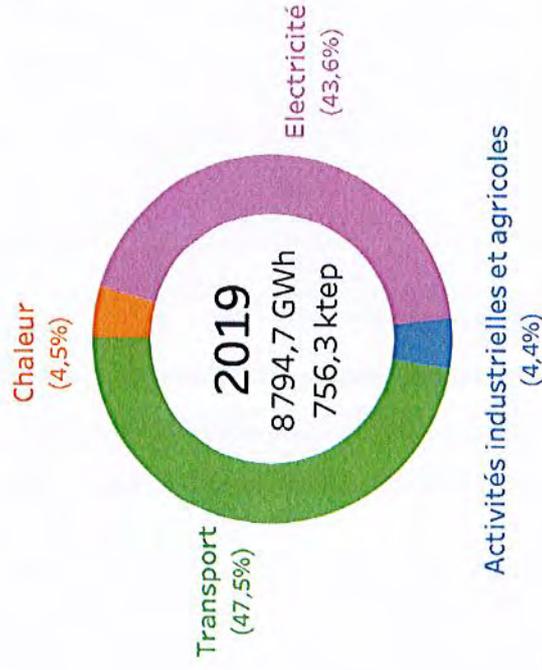
**ECONOMIE CIRCULAIRE**

**CLIMAT**

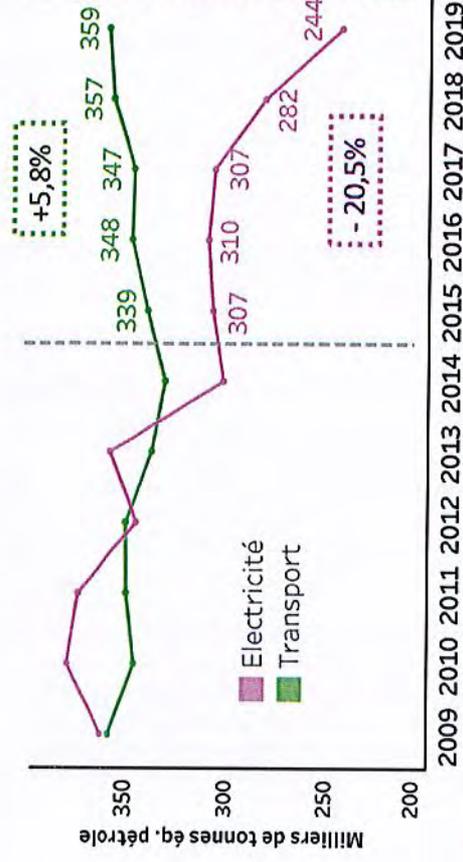
- Domicilié à la Direction de l'Environnement et de l'Énergie de la CTM
- Par délibération n°19-183-1 de l'Assemblée plénière du 17 mai 2019

## Usages de l'énergie en 2019 en Martinique

- Le transport reste la 1<sup>ère</sup> source de consommation d'énergie en Martinique : 47,5%  
(env. 359 000 tonnes en équivalent pétrole par an)
- Devant la production d'électricité : 43,6%
- et les activités industrielles et agricoles et la production de chaleur (eau chaude sanitaire, gaz cuisson,...) : un peu plus de 4% chacun



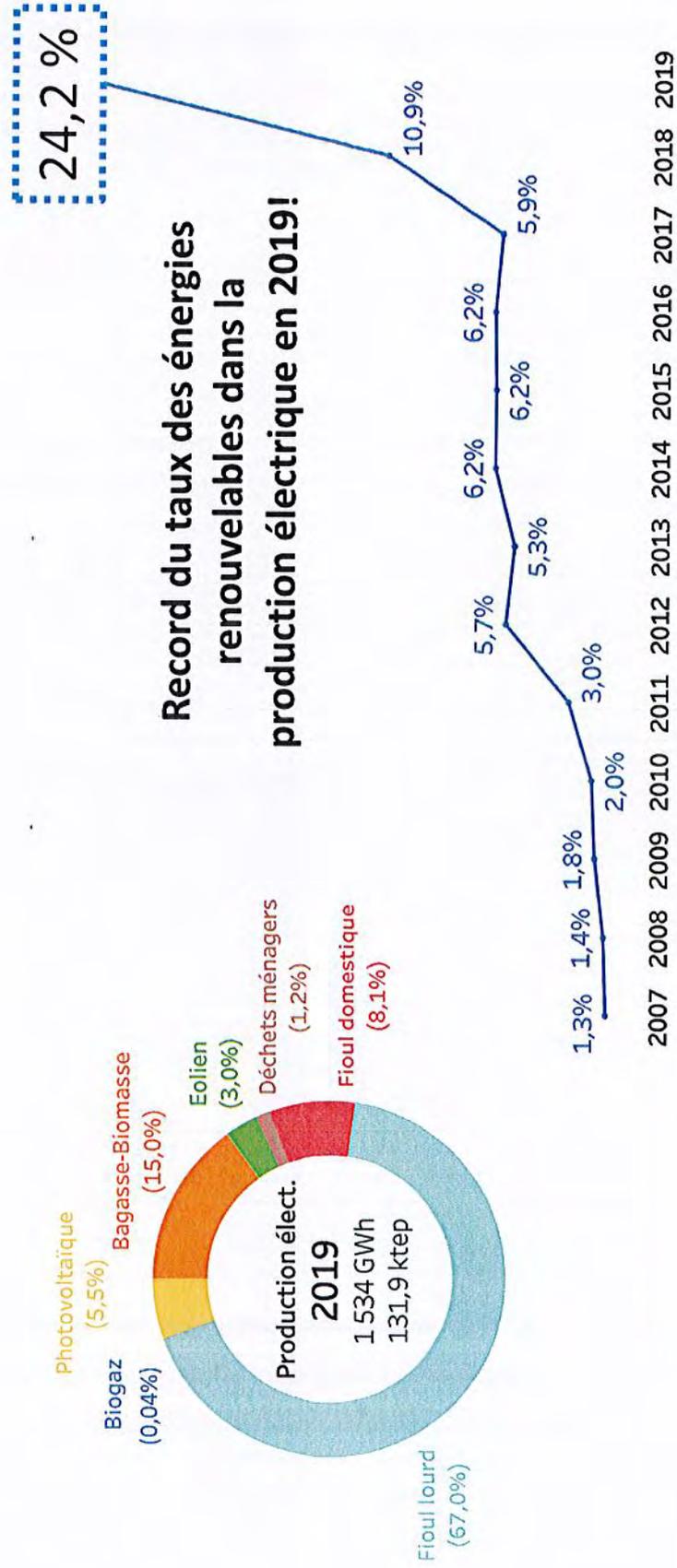
Energie d'origine fossile consommée dans le Transport et la Production d'électricité  
(en milliers de tonnes équivalent pétrole)



# ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE

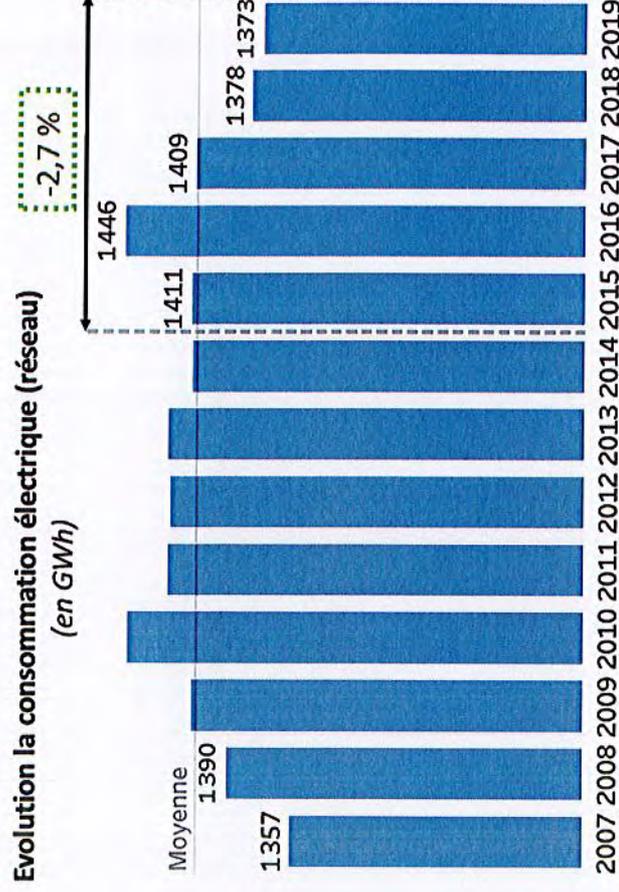
## Production électrique en Martinique

➤ Depuis 2018, l'utilisation des énergies renouvelables continue de progresser



## Consommation électrique en Martinique

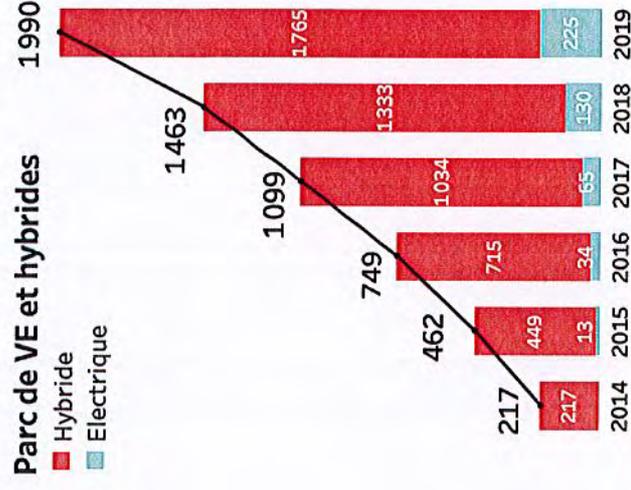
- Entre 2015 et 2019, la demande électrique diminue de 2,7 %
- Les raisons :
  - Opérations « Maitrise de l'énergie » (33 GWh économisés en 2018)
  - Equipements moins consommateurs
  - Meilleurs usages de l'énergie



« Sur la période 2007-2019, la consommation électrique atteint en 2019 son 2<sup>ème</sup> plus bas niveau.»

## Parc de véhicules hybrides et électriques

- En 2019, la vente de véhicules électriques (+78%) et hybrides (+32%) continue de s'accélérer
- En volume la vente de véhicules neufs hybrides et électriques représente en 2019 **3,3%** des ventes annuelles contre **1,5%** en 2015.



**En 2019, le parc des véhicules « moins émissifs » s'élève à 1 990 véhicules. (soit 1% du parc total de véhicules)**

## Chauffe-eaux solaires

- Depuis 2017 : Explosion du nombre d'installations de chauffe-eaux solaires
- En 2019, près de **53 550** foyers martiniquais sont équipés (soit **1 foyer sur 3**)
- Près de **8 000 installations supplémentaires par an** (depuis 2018)

A titre de comparaison :

**8 000 chauffe-eaux solaires**

=

**3 000 tonnes de pétrole économisées/an \***

\*(sur la base de remplacement d'un chauffe-eau électrique)

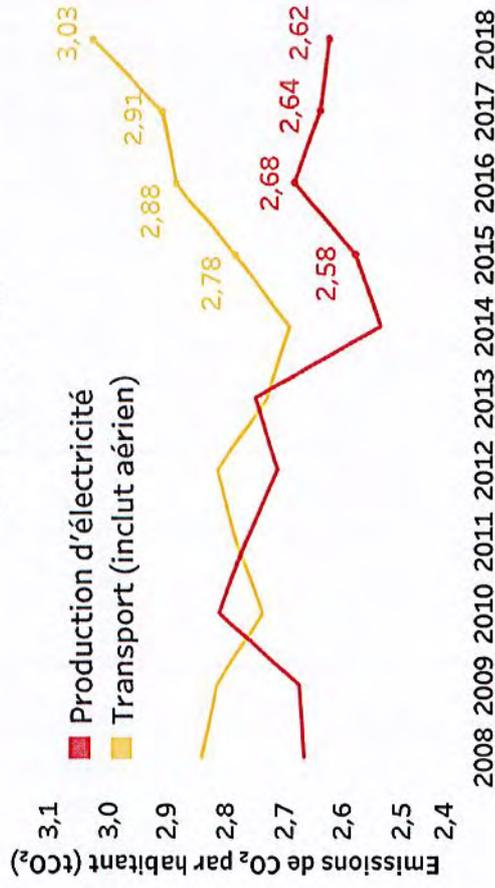


## Gaz à effet de serre : Emissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion

- En 2018, un(e) Martiniquais(e) émet au total 6,6 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (- 2% par rapport à 2017)

### Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant et par usage

(en tonnes de CO<sub>2</sub>)



« En 2018, les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant augmentent dans le secteur du transport (+0,4%) et diminuent dans secteur de la production d'électricité (-0,8%). »

## **Publications et travaux à venir**

### **Après délibération AP :**

- **Mise à disposition du Bilan Energie Martinique 2019 aux formats Grand Public et Détaillé (en téléchargement)**
  - Site internet de la CTM
  - Site internet *transitionenergetiquemartinique.mq*

### **Travaux OTTEE à venir :**

- Réalisation du Bilan Déchets Martinique 2019 (en cours)



Merci de votre attention